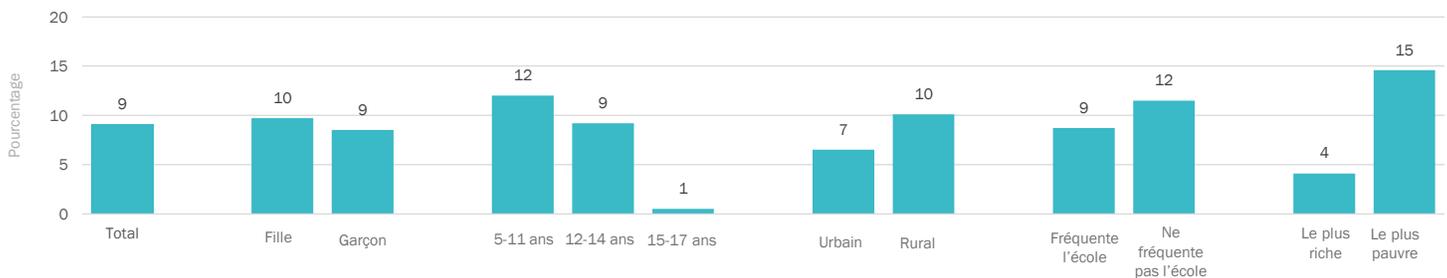


Travail des enfants : niveaux et désagrégation

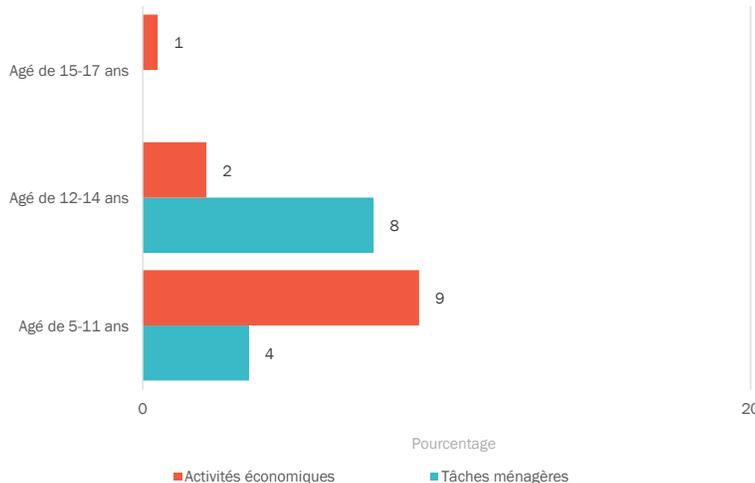


Travail des enfants âgés de 5 à 17 ans : ODD 8.7.1



Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, selon des caractéristiques de base

Types d'activités du travail des enfants (%) selon l'âge



Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par type d'activité et par âge

Définition du travail des enfants

De 5 à 11 ans : Au moins une heure d'activités économiques ou 21 heures de tâches domestiques non rémunérées par semaine.

De 12 à 14 ans : Au moins 14 heures d'activités économiques ou 21 heures de tâches domestiques non rémunérées par semaine.

De 15 à 17 ans : Au moins 43 heures d'activités économiques. Pas de seuil pour le nombre d'heures de tâches ménagères non rémunérées.

Les activités économiques comprennent le travail rémunéré ou non rémunéré pour une personne qui n'est pas membre du ménage, le travail pour une ferme ou une entreprise familiale. Les tâches ménagères incluent des activités telles que la cuisine, le nettoyage ou les soins aux enfants.

Il est important de noter que la définition de l'indicateur du travail des enfants a changé au cours de la mise en œuvre du sixième cycle des MICS. Les changements incluent des seuils spécifiques à l'âge pour les tâches ménagères et l'exclusion des conditions de travail dangereuses. Alors que le concept général du travail des enfants inclut les conditions de travail dangereuses, la définition du travail des enfants utilisée pour les rapports sur les ODD ne le fait pas.

Messages clés

- À travers le monde, les enfants sont régulièrement engagés dans des formes rémunérées et non rémunérées de travail qui ne sont pas dangereuses pour eux. Ils sont toutefois classés comme des enfants travailleurs lorsqu'ils sont soit trop jeunes pour travailler, soit impliqués dans des activités dangereuses qui peuvent compromettre leur développement physique, mental, social ou éducatif.
- Le code du travail de l'Union des Comores

issu de la loi 84-108/PR dispose d'un cadre juridique qui règlemente le travail des enfants. Ainsi le travail forcé ou obligatoire est interdit de façon absolue (article 2 alinéa 2). Une loi fixe la nature des travaux interdits aux enfants (Article 120).

- Deux mesures de l'indicateur sont actuellement utilisées. La première est basée sur le seuil de production fixé par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (en utilisant les seuils

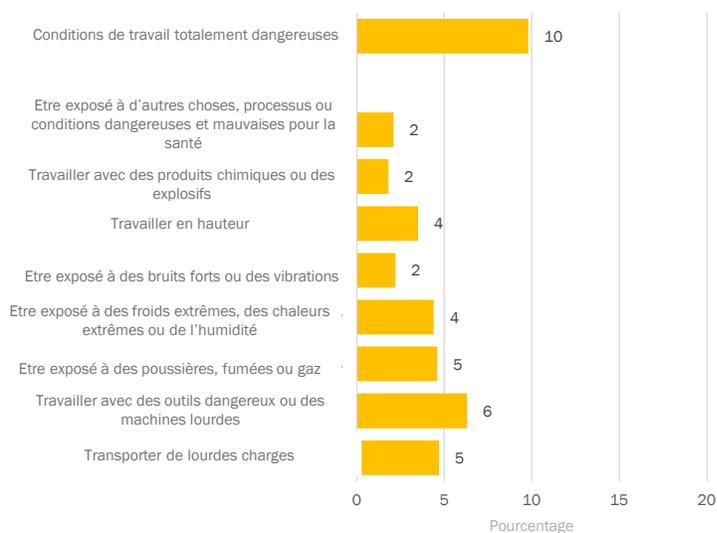
- supérieurs à l'âge pour les seules activités économiques) et le second est basé sur le seuil de production général (classant comme travail des enfants tout dépassement de seuils spécifiques à l'âge pour les activités économiques ou les tâches ménagères, ou les deux).
- Aux Comores, un enfant de 5-17 ans sur dix (9%) est engagé dans le travail.

Inégalités dans le travail des enfants (%)



Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par type d'activité et par sexe

Conditions de travail dangereuses (%)



Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent selon les conditions dangereuses auxquelles ils sont exposés.

Répartition du travail des enfants par île (%)

Île	Total travail des enfants
National	9
Mwali	8
Ndzuwani	14
Ngazidja	4
Moroni	4
Reste Ngazidja	4

Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans impliqués dans le travail des enfants, par île

L'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) Comores a été réalisée en 2022 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) dans le cadre du programme mondial MICS. L'appui technique et a été fourni par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'UNICEF, la KOICA, l'UNFPA et la Banque Mondiale ont apporté un soutien financier.

L'objectif de ce Résumé statistique est de diffuser certaines conclusions de l'enquête MICS 2022 Comores relative au travail des enfants. Les données de ce Résumé Statistique se trouvent dans les tableaux PR.3.1, PR.3.2, PR.3.3 et PR.3.4 dans le rapport des résultats de l'enquête.

D'autres Résumés statistiques et le rapport des résultats de cette enquête et d'autres sont disponibles sur mics.unicef.org/surveys.